



Lyon, le 2 septembre 2024

## MOM : appel à projets interne 2025

La Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux (MOM) lance un appel à projets interne afin de favoriser la maturation de programmes de recherche transversaux en vue d'une réponse à un appel d'offres national ou international. Toutes les thématiques des domaines de recherche de la MOM et de ses laboratoires telles qu'elles sont présentées dans leurs programmations quinquennales respectives sont éligibles.

Le porteur doit être un personnel statutaire rattaché à la fédération ou à l'une de ses unités constitutives (chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur) ou bien un post-doctorant rattaché actuellement à un laboratoire de la MOM (rattachement principal) et ayant soutenu sa thèse depuis moins de 5 ans (et qui souhaiterait, par exemple, soumettre un projet de *Starting Grant* à l'*European Research Council*). L'appel ne concerne pas les doctorants.

Le porteur ne peut soumettre qu'un seul projet. Les lauréats de l'appel à projets interne de l'année précédente ne peuvent pas déposer de projet lors de la campagne en cours.

Les projets doivent obligatoirement associer au moins deux laboratoires de la MOM ou au moins un laboratoire et un service de la fédération. Ils peuvent, par ailleurs, associer des unités de recherche extérieures à la MOM.

Les dossiers complets sont à transmettre par mail à l'adresse [secretariat@mom.fr](mailto:secretariat@mom.fr) jusqu'au **29 novembre 2024**, minuit (délai de rigueur). Ils incluent :

- le formulaire de candidature dans lequel il sera demandé un résumé et une illustration, qui, si le projet est sélectionné, feront l'objet d'un affichage sur le site web de la MOM et dans la lettre d'information Dépêche-MOM,
- l'exposé détaillé du projet (4 pages maximum avec la liste des collaborateurs),
- le budget prévisionnel (fichier Excel à remplir)
- le planning prévisionnel,
- le curriculum vitae du porteur et des collaborateurs du projet, avec une lettre d'engagement de ces derniers.

Les dossiers sont sélectionnés par une commission comprenant le comité de direction restreint de la MOM et des experts extérieurs. Les candidats seront informés des résultats en janvier 2025.

Les projets retenus bénéficient chacun d'un financement maximal de 10 000 €. Ces crédits doivent être consommés intégralement pendant l'année 2025 et sont gérés exclusivement par le pôle budget de la MOM ; aucun reversement de la somme attribuée n'est autorisé. Ils ne peuvent pas être utilisés pour financer des salaires (CDD, vacations...) ou des indemnités de stage. Seules les dépenses de fonctionnement sont prises en charge (frais de mission, dépenses courantes, petit matériel...) ainsi que les dépenses d'investissement dans la limite de 3 000 €. Les dépenses d'investissement comprennent uniquement des équipements spécifiques nécessaires à la réalisation du projet (hors

équipement courant). Ils sont inscrits à l'inventaire de la fédération et seront, à l'issue du projet, mutualisés à l'échelle de la MOM.

Au terme du projet, il est demandé au porteur un bilan (2 pages) résumant le bon déroulement du programme et l'utilisation effective du financement, ainsi qu'un billet illustré présentant les résultats et destiné à paraître sur le site web de la MOM. Ces documents sont à transmettre à l'adresse [secretariat@mom.fr](mailto:secretariat@mom.fr) dans les trois mois maximum après la clôture du projet.